



Les placements atypiques pour préparer sa retraite : les cryptomonnaies

 27/05/2021

Les cryptomonnaies sont des monnaies virtuelles qui s'échangent en-dehors de l'intervention des banques centrales. Si vous êtes à l'aise avec le monde numérique, elles peuvent être un moyen de diversifier votre patrimoine en vue de préparer votre retraite. Prudence cependant : il s'agit d'un placement risqué dans lequel vous pouvez perdre ce que vous avez misé.

Comment investir dans les cryptomonnaies ?

Bitcoin, Ethereum, Ripple... il existe des milliers de cryptomonnaies (aussi appelées crypto-actifs). Pour en acquérir, vous pouvez réaliser des opérations informatiques complexes dites de « minage » ou passer tout simplement via les plateformes dédiées. Le minage participe à la création monétaire, mais exige beaucoup de ressources (électricité, bande passante, serveur(s), disque dur dédié...). À moins d'être féru d'informatique et passionné par le sujet, il est plus simple de convertir vos euros en cryptomonnaies. Dans ce cas, et pour éviter toute arnaque, choisissez des intermédiaires fiables..

Si vous souhaitez investir dans les crypto-actifs, sachez que le régulateur des marchés financiers, l'AMF, recense les **sites d'arnaques liés aux crypto-actifs** au sein de la [liste noire de l'Autorité des Marchés Financiers](#). Pensez à la consulter.

Pour générer des gains, vous devez acheter quand les prix sont bas et vendre quand ils sont élevés. Dans ces opérations, les plateformes prennent une commission proportionnelle au volume échangé (de 0,10 % à 1 % en général). En plus des commissions, vous aurez peut-être des coûts cachés du fait qu'il n'y a pas de prix unique des cryptodevises mais qu'elles s'échangent à différents cours sur différentes plateformes.

Gardez donc à l'esprit que l'achat, la conservation et la revente de bitcoins et autres crypto-devises sont souvent sujets à des frais importants.

Quels sont les risques à investir dans des cryptomonnaies ?

Votre stratégie d'investissement doit tenir compte de la volatilité des valeurs des cryptodevises. Une unité de cryptomonnaie peut valoir 10 € un jour donné, puis 1 € le lendemain (littéralement). Il est difficile de prévoir les évolutions. Voyez plutôt :

Evolution des cryptomonnaies

Années	Bitcoin	Ethereum	Ripple
Janvier 2018	14 183,30 €	806,32 €	2,0700 €
Janvier 2019	3 565,80 €	137,57 €	0,3204 €
Janvier 2020	6 223,81 €	113,52 €	0,1677 €
Janvier 2021	25 953,08 €	624,69 €	0,1782 €
Évolution 2018-2021	+ 82,98 %	- 22,53%	- 91,39%

Évolution des valeurs de 3 cryptomonnaies sur 4 années. Tableau réalisé à partir des données de courscryptomonnaies.com

A noter : Les « stablecoins » ont été créés en réponse à la volatilité des cryptomonnaies. Il s'agit de cryptomonnaies qui cherchent à stabiliser leur valeur en s'indexant sur la monnaie « réelle » (1 dollar, 1 euro, 1 yen...). Par exemple, 1 stablecoin cherchera toujours à valoir 1 €. Attention cependant, il peut exister des décrochages (surtout à court terme) entre la valeur du stablecoin et celle de la monnaie sur laquelle il s'appuie. Celui qui domine actuellement le marché est le Tether (USDT), mais il en existe beaucoup d'autres : TrueUSD (TUSD), Single Collateral DAI (SAI), USD Coin (USDC), etc. 1 Tether vaut théoriquement 1 \$ (1,01 \$ en mars 2021).

Que ce soit pour les stablecoins ou les autres formes de cryptomonnaies, il faut également garder à l'esprit que ces monnaies :

- échappent aux garanties du secteur bancaire traditionnel. Il est ainsi difficile voire impossible d'être indemnisé si vous êtes victime d'une arnaque ou d'une fraude ;
- ne permettent pas de réaliser les achats de la vie quotidienne. Rares sont les endroits qui acceptent cette modalité de paiement. Il sera donc souvent nécessaire de réaliser la conversion pour profiter pleinement de vos économies.

Faut-il déclarer les cryptomonnaies ?

Les cryptomonnaies sont soumises à l'impôt et aux droits de succession. En termes de fiscalité, si vous convertissez une

cryptomonnaie en monnaie pour un montant inférieur à 305 €, vous êtes exonéré d'impôts. Au-delà de cette somme, vous êtes imposable sur la plus-value, à un taux fixe de 30 %, composé à 17,2 % des prélèvements sociaux et à 12,8 % de l'impôt sur le revenu (« la flat-tax »). Vous avez l'obligation de déclarer vos comptes en cryptomonnaies, que vous ayez réalisé ou non des transactions.

Exemple : Louise convertit sa cryptomonnaie en euros et obtient un montant de 1 000 €. Sur ces 1 000 €, 305 € sont exonérés d'impôts. Elle doit s'acquitter de la flat-tax (30 %) sur les 695 € restants, ce qui représente 208,50 €. Il lui reste donc 486,50 € sur les 695 €. Avec les 305 €, cela représente un total de 791,50 €.

Faut-il investir dans les cryptomonnaies pour préparer sa retraite ?

Investir dans les cryptomonnaies est un pari risqué. C'est un investissement spéculatif qui peut rapporter gros, mais aussi vous faire perdre vos économies. Dans la préparation de votre retraite, les cryptomonnaies doivent donc être un placement secondaire, dans lequel vous ne déposez que les fonds que vous êtes prêt à perdre, en choisissant des intermédiaires fiables et reconnus. Ensuite, il vous sera nécessaire de rester informé de l'évolution du secteur, tant au niveau des devises que des règles fiscales !

Optez plutôt pour des moyens plus classiques pour préparer votre retraite. Vous pouvez consulter notre dossier sur [les différentes façons d'épargner pour votre retraite](#). Et vous pouvez également lire notre dossier sur [l'essentiel sur les solutions d'épargne retraite](#).